



**MORVAN**  
sommets & grands lacs

communauté de communes

**Arrêté n°2023-19**

## DELEGATION DE SIGNATURE

à **Pierre-Louis VILAIN, Directeur Ressources**

**Le Président de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs,**

**Vu** l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article R. 2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, délégation de signature est donnée à Pierre-Louis VILAIN, Directeur Ressources, pour :

- L'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et arrêtés communautaires ;
- Signer les devis et bons de commande inférieurs à 1 000 € HT concernant toutes les activités et le fonctionnement de la communauté de communes ;
- Signer les contrats de travail des agents des chantiers d'insertion ;
- Signer les avenants aux contrats de travail des agents des chantiers d'insertion ;
- Signer tout document relatif à la facturation des prestations des chantiers d'insertion et notamment les attestations de service fait et les éléments comptables nécessaires ;
- Signer les déclarations mensuelles faites auprès de l'agence de services et de paiement relatives aux rémunérations des agents des chantiers d'insertion ;
- Viser les demandes de congés des agents placés sous sa responsabilité ;
- Signer les états de frais de déplacements des agents placés sous sa responsabilité ;
- Viser les demandes de création d'heures récupérables des agents placés sous sa responsabilité ;
- Signer les correspondances informatives ne comportant pas d'éléments décisifs ;

**Article 2** : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le Département et publication.

A Château-Chinon, le 25 septembre 2023

Le Président,

**René BLANCHOT**

